



## MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Exemples et pratiques des offices de propriété intellectuelle

page : 7.2.3.1

---

### RÉSUMÉ CONCERNANT LES SYSTÈMES DE NUMÉROTATION ET LES CONFIGURATIONS POUR INDIQUER LES DATES DÉJÀ APPLIQUÉS OU QUE L'ON ENVISAGE D'APPLIQUER COMPTE TENU DU PASSAGE À L'AN 2000

(Quatrième mise à jour)

1. Compte tenu du passage au prochain millénaire, le Bureau international de l'OMPI a mené une étude sur les projets des offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne le passage à de nouveaux systèmes de numérotation pour les demandes ou les documents publiés conformément aux normes [ST.13](#) et [ST.6](#) de l'OMPI, ou encore le passage à une nouvelle configuration pour la représentation des dates conformément à la norme [ST.2](#) de l'OMPI.
2. Un résumé des informations reçues par le Bureau international jusqu'au 10 janvier 2000 figure dans les tableaux I (systèmes de numérotation) et II (configuration des dates).
3. Dans l'élément du numéro de demande ou de publication qui correspond à l'année (tableau I) et dans la configuration utilisée pour indiquer les dates (tableau II), la lettre "C" représente le chiffre servant à exprimer les milliers et les centaines dans l'élément "année"; "Y" représente le chiffre servant à exprimer les dizaines et les unités dans l'élément "année"; "M" représente un chiffre entrant dans la composition de l'élément "mois" et "D" représente un chiffre entrant dans la composition de l'élément "jour".
4. Pour plus d'informations concernant les systèmes de numérotation et les configurations des numéros des demandes établissant la priorité ou la représentation des dates, se reporter aux documents suivants :
  - ["Inventaire des systèmes de numérotation que les offices de propriété industrielle utilisent ou envisagent d'utiliser en ce qui concerne les demandes, les documents publiés et les titres enregistrés"](#) (Partie 7.2.2);
  - ["Présentation des numéros de demandes"](#) (Partie 7.2.1); et
  - ["Mode d'indication des dates"](#) (Partie 7.1).

[Le tableau I suit]



**MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

Réf. : Exemples et pratiques des offices de propriété intellectuelle

page : 7.2.3.2

Tableau I : Modifications des systèmes de numérotation

Pays ou organisation	Ancienne configuration	Nouvelle configuration	Date de passage à la nouvelle configuration/observations
<b>AM</b>			
Demandes de brevet	YYXXXX	PCCYYXXXX	} 1 <sup>er</sup> janvier 2000 La première lettre de chacune des configurations indique le type de droit de propriété industrielle.
Demandes de modèle d'utilité	YYXXXX	UCCYYXXXX	
Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels	YYXX	DCCYYXXXX	
Demandes d'enregistrement de marque	YYXXXX	MCCYYXXXX	
<b>AP</b>			
Demandes de brevet	AP/P/YY/XXXXX	AP/P/CCYY/XXXXX	} 1 <sup>er</sup> janvier 2000
Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels	AP/D/YY/XXXXX	AP/D/CCYY/XXXXX	
Demandes d'enregistrement de marque	AP/M/YY/XXXXX	AP/M/CCYY/XXXXX	
<b>AT</b>			
Demandes de brevet	A XXXX/YY }	XXXXX/CCYY	1 <sup>er</sup> janvier 2000. Le système de numérotation des documents publiés et des enregistrements ne sera pas modifié puisqu'il s'agit d'une série continue de numéros.
Demandes de modèle d'utilité	GM XXXX/YY }		
Demandes de certificat complémentaire de protection	SZ XXXX/YY }		
Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels	MU XXXX/YY }		
Demandes d'enregistrement de marque	AM XXXX/YY }		
<b>BE</b>			
Demandes de brevet	YYXXXXX	CCYY/XXXX	1 <sup>er</sup> janvier 2000. Dans la nouvelle configuration, la lettre "C" qui se trouve en cinquième position avant la barre oblique sert à indiquer un certificat complémentaire de protection. Les numéros des demandes de certificat complémentaire de protection servent également de numéros de publication.
Demandes de certificat complémentaire de protection	YYCXXXX	CCYYC/XXX	



**MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

Réf. : Exemples et pratiques des offices de propriété intellectuelle

page : 7.2.3.3

Pays ou organisation	Ancienne configuration	Nouvelle configuration	Date de passage à la nouvelle configuration/observations
<b>BY</b>		CCYYXXXX (p. ex., BYa 1998 0001, pour une demande de brevet d'invention)	1 <sup>er</sup> janvier 1998
<b>CH</b> Demandes de brevet	XXXX/YY	XXXX/CCYY	Pendant l'année 1999.
<b>CZ</b>			(La configuration à appliquer à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2000 n'a pas encore été déterminée)
<b>DK</b> Demandes de brevet	XXXX/YY	PA CCYY XXXXX	<p><u>Date de passage à la nouvelle configuration :</u></p> <p>4 juin 1998 (cette date est valable pour toutes les demandes et tous les titres délivrés figurant dans la bases de données de l'office DK).</p> <p><u>Définitions (demandes) :</u></p> <p>CCYY correspond à l'année de dépôt et XXXXX correspond à un numéro de série attribué dans l'année du dépôt.</p>
Demandes de modèle d'utilité	YY XXXXX	BA CCYY XXXXX	
Demandes de certificat complémentaire de protection	CA CCYY XXXXX	CA CCYY XXXXX	
Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels	MA XXXX CCYY	MA CCYY XXXXX	
Demandes d'enregistrement de marque	VA XXXXX CCYY	VA CCYY XXXXX	
Demandes d'enregistrement de marque collective	FA XXXXX CCYY	FA CCYY XXXXX	
Demandes d'enregistrement de topographie de circuits intégrés	TA XXXX CCYY	TA CCYY XXXXX	



**MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

Réf. : Exemples et pratiques des offices de propriété intellectuelle

page : 7.2.3.4

Pays ou organisation	Ancienne configuration	Nouvelle configuration	Date de passage à la nouvelle configuration/observations
<b>DK</b> (suite)			
Brevets d'invention	XXXXXX	PR XXXXXX	<p><u>Définitions (titres délivrés) :</u></p> <p>XXXXXX correspond, dans le cas des brevets d'invention, à un numéro de série attribué lors de la délivrance du titre (séries continues).            CCYY correspond, dans le cas des modèles d'utilité, des certificats complémentaires de protection et des topographies, à l'année de dépôt et, dans le cas des marques, des marques collectives et des dessins ou modèles industriels, à l'année d'enregistrement;            XXXXX correspond, dans le cas des modèles d'utilité, des certificats complémentaires de protection et des topographies, à un numéro de série attribué à la demande dans l'année du dépôt et, dans le cas des marques, des marques collectives et des dessins et modèles industriels, à un numéro de série attribué à l'enregistrement dans l'année de l'enregistrement.</p> <p><u>Observations générales :</u></p> <p>Les codes littéraux PA, PR, BA et BR ne font pas partie du numéro de publication des demandes ni de celui des titres délivrés.</p>
Modèles d'utilité	YY XXXXX	BR CCYY XXXXX	
Certificats complémentaires de protection	CR CCYY XXXXX	CR CCYY XXXXX	
Dessins et modèles industriels	MR XXXX CCYY	MR CCYY XXXXX	
Marques	VR XXXX CCYY	VR CCYY XXXX	
Marques collectives Topographies de circuits intégrés	FR XXXXX CCYY TR XXXX CCYY	FR CCYY XXXXX TR CCYY XXXXX	
<b>EA</b>			
Demandes de brevet	YYXXXX	CCYYXXXX	} 1 <sup>er</sup> janvier 1998 }
Brevets	XXXX (p. ex., 0024 est le dernier numéro d'un système à quatre chiffres)	XXXXXX (p. ex., 000025 est le premier numéro d'un brevet en vertu du nouveau système)	
<b>EP</b>		La configuration des numéros de demande EP ne sera pas modifiée et en l'an 2000 les numéros de demande commenceront donc par les chiffres "00"; la numérotation des brevets EP publiés ne changera pas; la série de numérotation actuelle, qui ne comporte pas d'élément correspondant à l'année, sera maintenue.	



**MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

Réf. : Exemples et pratiques des offices de propriété intellectuelle

page : 7.2.3.5

Pays ou organisation	Ancienne configuration	Nouvelle configuration	Date de passage à la nouvelle configuration/observations
<b>ES</b>  Demandes de brevet  Demandes de modèle d'utilité  Demandes de certificat complémentaire de protection  Demandes d'enregistrement de topographie de circuits intégrés		PCCYYXXXXX  UCCYYXXXXX  CCCYYXXXXX  TCCYYXXXXX	} } } } } 1 <sup>er</sup> janvier 2000. La première lettre de chacune des configurations indique le type de droit de propriété industrielle.
<b>GE</b>  Demandes de brevet  Demandes de modèle d'utilité  Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels  Demandes d'enregistrement de marque  Brevets d'invention  Modèles d'utilité  Dessins et modèles industriels  Marques		A CCYY XXXXXX  U CCYY XXXXXX  F CCYY XXXXXX  T CCYY XXXXXX  P CCYY XXXX (ex. : P 1998 1145 B)  U CCYY XXX (ex. : U 1998 240 Y)  D CCYY XXX (ex. : D 1998 535 S)  M CCYY XXXX (ex. : M 1998 1200)	} } } } } } 1 <sup>er</sup> juillet 1998. La lettre qui suit le numéro de série indique le niveau de publication.
<b>JP</b>  Demandes de brevet  Demandes de modèle d'utilité  Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels  Demandes d'enregistrement de marque  Brevets d'invention publiés (si fondés sur une demande PCT, à partir du numéro 500001)		PCCYY-XXXXXX  UCCYY-XXXXXX  DCCYY-XXXXXX  TCCYY-XXXXXX  PCCYY-XXXXXXA (PCCYY-500001A)	} } } } } }



**MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

Réf. : Exemples et pratiques des offices de propriété intellectuelle

page : 7.2.3.6

Pays ou organisation	Ancienne configuration	Nouvelle configuration	Date de passage à la nouvelle configuration/observations
<p><b>JP</b> (suite)</p> <p>Brevets délivrés (à partir du numéro 2500001)</p> <p>Modèles d'utilité publiés (si fondés sur une demande PCT, à partir du numéro 600001)</p> <p>Enregistrements de modèles d'utilité (à partir du numéro 3000001)</p> <p>Dessins ou modèles industriels publiés</p> <p>Publication de dessins ou modèles industriels (Lien avec un autre dessin ou modèle analogue. Le nombre 01 désigne la caractéristique liée au dessin ou modèle dont le numéro d'enregistrement précède la barre oblique)</p> <p>Marques enregistrées (à partir du numéro 4000001)</p>		<p>2500001</p> <p>UCCYY-XXXXXXU (UCCYY-600001U)</p> <p>3000001</p> <p>XXXXXXX</p> <p>XXXXXXX/01</p> <p>4000001</p>	<p>}</p> <p>}</p> <p>1<sup>er</sup> janvier 2000. Le JPO commencera à publier le 1<sup>er</sup> janvier 2000 certains documents avec un numéro prédéterminé.</p> <p>}</p> <p>}</p> <p>}</p>
<p><b>MD</b></p> <p>Demandes de brevet</p> <p>Demandes de modèle d'utilité</p> <p>Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels</p> <p>Demandes de brevet de plante</p> <p>Demandes d'enregistrement de schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés</p> <p>Demandes de CCP</p>		<p>a CCYY XXXX</p> <p>u CCYY XXX</p> <p>f CCYY XXX</p> <p>v CCYY XXXX</p> <p>t CCYY XXXX</p> <p>c CCYY XXXX</p>	<p>}</p> <p>}</p> <p>1<sup>er</sup> janvier 2000 La première lettre de chacune des configurations indique le type de droit de propriété industrielle conformément au paragraphe 4.b) de la norme ST.13 de l'OMPI.</p> <p>}</p> <p>}</p> <p>}</p>



## MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Exemples et pratiques des offices de propriété intellectuelle

page : 7.2.3.7

Pays ou organisation	Ancienne configuration	Nouvelle configuration	Date de passage à la nouvelle configuration/observations	
<b>NL</b>				
Demandes de brevet				
- numéro de demande de brevet déposée en vertu de la loi de 1910 sur les brevets	9900000	9900000	Depuis 1995, seules des demandes divisionnaires peuvent être déposées en vertu de cette loi. Par conséquent, la numérotation de ce type de demande restera inchangée à partir de 1999. À partir de cette année-là, les numéros seront donc de simples numéros de série.	
- numéro de publication d'une demande de brevet déposée en vertu de la Loi de 1910 sur les brevets	9900000	9900000 (ex. : NL 9900000 A)		
- numéro de publication, en vertu de la Loi de 1910 sur les brevets, d'une demande examinée	191452	191452 (ex. : NL 191452 B)		
- numéro de publication, en vertu de la Loi de 1910 sur les brevets, d'un brevet délivré	191452	191452 (ex. : NL 191452 C)		
- numéro d'une demande de brevet déposée en vertu de la Loi de 1995 sur les brevets	1000001	1000001		Inchangé
- numéro de publication d'une demande de brevet déposée en vertu de la Loi de 1995 sur les brevets	1000001	1000001 (ex. : NL 1000001 A)		
- numéro de publication d'un brevet délivré en vertu de la Loi de 1995 sur les brevets	1000001	1000001 (ex. : NL 1000001 C)		



## MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Exemples et pratiques des offices de propriété intellectuelle

page : 7.2.3.8

Pays ou organisation	Ancienne configuration	Nouvelle configuration	Date de passage à la nouvelle configuration/observations
<b>NL</b> (suite)			
Certificats complémentaires de protection	950001	300001	}
- numéro de demande de certificat pour un médicament			
- numéro de certificat pour un médicament			
- numéro de demande de certificat d'obtention végétale	950001	300001	}
- numéro de certificat d'obtention végétale	951001	350001	} À partir de l'an 2000, il s'agira d'un numéro de série.
Topographies de circuits intégrés	951001	350001	}
	TB970001	500001	}
<b>PT</b>			L'office n'envisage pas de changer de système de numérotation pour les brevets, modèles d'utilité, dessins et modèles industriels et marques délivrés ou enregistrés au niveau national (les numéros de demande sont attribués en série continue).





**MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

Réf. : Exemples et pratiques des offices de propriété intellectuelle

page : 7.2.3.9

Pays ou organisation	Ancienne configuration	Nouvelle configuration	Date de passage à la nouvelle configuration/observations
<b>RU</b>  Demandes de brevet  Demandes de modèle d'utilité  Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels		CCYYNXXXXX (ex. : 2000112345)  CCYYNXXXXX (ex. : 2000401234)  CCYYNXXXXX (ex. : 2000523456)	} Le premier chiffre après l'indication de l'année (lettre "N") indique le type de droit de propriété industrielle.  } Il est envisagé que la nouvelle configuration entre en application le 1 <sup>er</sup> janvier 2000.  }
<b>SI</b>  Demandes de brevet Demandes de brevet de courte durée Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles industriels Demandes d'enregistrement de marque  Brevets d'invention	YYXXXXX     YYXXXXX	CCYY XXXXX     XXXXX	1 <sup>er</sup> janvier 2000. Le premier chiffre après l'indication de l'année (du dépôt de la demande) représente le type de droit de propriété industrielle et le lieu de dépôt : 0-4 = brevets et brevets de courte durée, 5-6 = dessins ou modèles industriels, 7-8 = marques. Les quatre derniers chiffres correspondent au numéro d'ordre de la demande.  Pour les numéros de publication des documents de brevet, le système utilisé est celui d'une numérotation continue, avec une configuration d'une longueur fixe de cinq chiffres.
<b>TR</b>  Demandes de brevet  Demandes de modèle d'utilité  Brevets d'invention   Modèles d'utilité		CCYY/XXXXX (ex. : a 2000/01255)  CCYY/XXXXX (ex. : u 2000/00350)  TR CCYY XXXXX A1 (ex. : TR 2000 01255 A1)  TR CCYY/XXXXX U (ex. : TR 2000/00350 U)	La nouvelle configuration est appliquée depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1998. Les codes littéraux "a", "u" et "s" précédant l'indication de l'année correspondent au type de droit de propriété industrielle.  } Les codes de type de document qui suivent le numéro du document sont utilisés conformément aux dispositions de la norme ST.16 de l'OMPI.  }
<b>WO</b>			Pour les documents PCT, l'actuel système de numérotation (avec deux chiffres pour indiquer l'année de publication de la demande internationale) est conservé. L'indication de l'année pourrait toutefois être modifiée ultérieurement de façon à comporter quatre chiffres.  Pour les enregistrements internationaux de marques selon l'Arrangement et le Protocole de Madrid, et pour les enregistrements internationaux de dessins ou modèles industriels selon l'Arrangement de La Haye, le système de numérotation ne comprend pas l'indication de l'année d'enregistrement.

[Le tableau II suit]



**MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE**

Réf. : Exemples et pratiques des offices de propriété intellectuelle

page : 7.2.3.10

Tableau II : Changements dans la configuration de l'indication des dates

Pays ou organisation	Ancienne configuration	Nouvelle configuration	Date de passage à la nouvelle configuration/observations
<b>AM</b>	DD.MM.YY	DD.MM.CCY	1 <sup>er</sup> janvier 2000.
<b>AT</b>	DD.MM.CCY  CCYYMMDD  YY MM DD	DD.MM.CCY  CCYY MM DD  DD.MM.CCY	Aucun changement pour la configuration de la date dans les publications et les avis figurant dans les bulletins officiels.  Configuration à utiliser pour l'affichage sur écran des services d'information en ligne à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2000.
<b>BY</b>		CCYY.MM.DD.	La nouvelle configuration sera utilisée à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 1999 pour la représentation des dates dans le bulletin officiel et dans les documents de propriété industrielle publiés sur papier et sous forme électronique.
<b>DK</b>	DD [mois] CCYY mois abrégé	CCYY-MM-DD	4 juin 1998. La nouvelle configuration est utilisée dans les documents de propriété industrielle, dans les rubriques des bulletins officiels et dans les enregistrements électroniques contenant des données de propriété industrielle.
<b>EA</b>	DD.MM.YY	CCYY.MM.DD	1 <sup>er</sup> janvier 1998. Configuration utilisée sur tous les supports de données utilisés pour des documents de brevet.
<b>EG</b>		CCYY MM DD	1 <sup>er</sup> janvier 1998
<b>EP</b>		Pour les dates imprimées, l'indication de l'année comportent quatre chiffres partout où cela s'impose; sur les supports électroniques destinés à l'extérieur, toutes les dates sont en cours de réexamen, l'objectif étant de passer à quatre chiffres pour l'indication de l'année partout où cela est nécessaire et au moment le plus opportun.	
<b>ES</b>		CCYY MM DD  DD.MM.CCY	Il a été envisagé d'utiliser cette configuration pour le stockage électronique et le transfert de données à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2000.  Il est envisagé d'utiliser cette configuration pour les documents imprimés à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2000.
<b>GE</b>	DD.MM.CCY	CCYY MM DD	1 <sup>er</sup> janvier 1998
<b>JP</b>	平成9年(1997)12月7日	平成12年2月28日(2000.2.28)	1 <sup>er</sup> janvier 2000



## MANUEL SUR L'INFORMATION ET LA DOCUMENTATION EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Réf. : Exemples et pratiques des offices de propriété intellectuelle

page : 7.2.3.11

Pays ou organisation	Ancienne configuration	Nouvelle configuration	Date de passage à la nouvelle configuration/observations
<b>NL</b>		CCYYMMDD	Cette configuration sera utilisée à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2000 pour l'échange électronique de données, ainsi que dans les documents imprimés et le bulletin des brevets.
<b>PT</b>			Aucun changement en ce qui concerne les dates. La configuration DD.MM.CCYY est utilisée dans les documents imprimés; la configuration CCYY.MM.D.D est utilisée dans les enregistrements électroniques.
<b>RU</b>		DD.MM.CCYY CCYY.MM.DD	Dans les produits officiels, sur papier et sur support électronique. Dans les produits destinés à l'échange bilatéral, sur demande. Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2000.
<b>SI</b>			La configuration DD.MM.CCYY est utilisée dans toutes les publications.
<b>TR</b>	DD.MM.CCYY	CCYY.MM.DD	1 <sup>er</sup> mars 1998

[Fin du résumé]